

Le 05 janvier 2024

217 rue Marcoz,  
73000 Chambery  
vincent.biays@orange.fr  
06 80 01 82 51

SIRET 335 214 698 0007B  
APE 742A

## ELABORATION DU PLU

### Réunion n°28 - Réunion sur le règlement écrit - 19 décembre 2023

**Participants :** Mme GODET (Maire) - M. REYNAUD - M. LEJEUNE - Mme CHATRON - M. BOLON - Mme GARIN, M. CORBEL, M. BONJEAN - AGENCE 01 (madame GENAUDY)

**Excusés :** - M. MARTINE - M. FOURNEL - Mme BIDET

M. HEDIGER Serge : association la «cave de Linod» - Présentation d'un projet d'habitat léger destiné à l'accueil des stagiaires de l'association - parcelle 538 à Linod - problématique saturation STEP.

Projet habitat partagé à Vieu : la commune ne donne pas suite pour l'instant à la mission AMO proposée par Unitoit.

Éléments validés pour rédiger l'OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) sur le secteur d'habitat partagé :

- Accès automobiles unique,
- Conserver la végétation existante,
- Stationnements perméables et mutualisés à l'entrée de la parcelle, couverts par des ombrières photovoltaïques,
- 1 bâtiment principal qui regroupe au moins 50% des logements + les pièces communes (exemple : buanderie, atelier, pièce de réception, chambre d'amis, local vélos/poussettes ...),
- Programme de + ou - 10 logements de tailles différentes pour répondre à l'objectif multi-générationnel
- Programme réalisable avec un permis unique ou plusieurs permis indépendants échelonnés dans le temps.
- Opération énergétiquement autonome.
- Système constructif environnementalement performant avec un usage préférentiel de matériaux biosourcés.

Prendre position sur les STECAL :

- la Lèbe
- Linod
- Charancin. La commune est d'accord pour déposer le dossier agricole avec une habitation «en dur» en lien direct avec l'activité agricole. Pas de STECAL autour des bâtiments d'exploitation (disposition générale à la zone A)

Définir un secteur ou des secteurs d'implantation pour la production des ENR (ENergies Renouvelables) : site de la Lèbe ? ombrières sur le parking de la mairie ? centrale photovoltaïque au dessus de la Comture dans la boucle de la route au lieu-dit «Sous La Roche les Buis» ...



Les projets de construction devront prendre en compte la production d'ENR.

2° débat sur le PADD à prévoir au 1° trimestre 2024.

La commune doit transmettre à VB le registre des permis de construire pour les années 2022 et 23.

Envoi d'un pré-dossier au PPA en fin janvier.

**Prochaines réunions :**

- Jeudi 18 janvier 2024 à 14h avec l'EPF : réunion n°29
- Jeudi 15 février 2024 à 15h réunion n°30 avec les PPA (restitution des observations)
- Jeudi 15 février 2024 à 19h réunion publique n°3 : présentation du zonage.

Vincent BIAYS